



**Fondation Bon Sauveur
De la Manche**
50360 PICAUVILLE

Tél : 02.33.77.77.77
N° FINESS : 500000237

Direction Comptable

Destinataires :
Conseil d'Administration

BILAN 2025

CUMULE

FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE

Fondation reconnue d'utilité publique
Route de Saint Sauveur
50250 PICAUVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Tel: +33 (0)1 69 11 85 40
Fax: +33 (0)1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

BDO IDF

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.

Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre

Siège social : 7 rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES

RCS B 307 571 000 Versailles - Code APE 6920 Z

SAS au Capital de 5.365.000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1er janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagement relatif aux indemnités de départs à la retraite

La note « IV.B Passif - Provision pour risques et charges » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation interne.

Nos travaux ont consisté à vérifier l'exhaustivité des salariés concernés par la provision, la cohérence des données de base utilisées à l'évaluation de la provision, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note « IV.B Passif - Provision pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust, le 27 avril 2026



BDO IDF SAS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Représentée par Béatrice LAROCHE

I - BILAN ET RESULTAT CUMULES

BILAN - ACTIF CUMULE

		Au 31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
				Net	
Capital souscrit non appelé (I)				0	
Frais d'établissement		849 116	409 892	439 224	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et de développement*	0		0	
	Concession, brevets et droits similaire	0		0	
	Fonds commercial (1)	0		0	
	Autres immobilisations incorporelles	6 024 472	5 145 906	878 566	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0		0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	2 548 731	39 968	2 508 764	
	Constructions	62 999 353	46 151 362	16 847 991	
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	72 652 813	50 739 863	21 912 950	
	Autres immobilisations corporelles	12 098 820	9 873 437	2 225 383	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 781 263		5 781 263	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	0		0	
	Participations évalués par mise en équivalence	0		0	
	Autres participations	11 403 914		11 403 914	
	Créances rattachées à des participations	0		0	
	Autres titres immobilisés	0		0	
	Prêts	4 053 211		4 053 211	
	Autres immobilisations financières*	88 107		88 107	
TOTAL (I) ACTIF IMMOBILISE		178 499 800	112 360 428	66 139 372	
TOTAL (II) COMPTES DE LIAISON		0		0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	1 171 933		1 171 933
		En cours de production de biens	0		0
		En cours de production de services	0		0
		Produits intermédiaires et finis	66 369		66 369
		Marchandises	0		0
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	0		0
		Clients et comptes rattachés* (3)	0		0
		Autres créances (3)	13 317 493	4 049 569	9 267 924
		Charges constatées d'avance* (3) (E)	164 328		164 328
		Capital souscrit et appelé, non versé	0		0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	23 473 947	192 886	23 281 061
		Disponibilités	4 644 800		4 644 800
COMPTES DE REGULARISATION (3)		0		0	
	TOTAL (III) ACTIF CIRCULANT		42 838 870	4 242 454	38 596 415
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	0		0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	0		0	
	Ecart de conversion acti (VI)	0		0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		221 338 669	116 602 882	104 735 787
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		(3) Part à plus d'un an	
Engagements reçus					
Legs nets à réaliser					
Acceptés par les organes statutairement compétents					
Autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

**BILAN - PASSIF
CUMULE**

			NET au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		6 230 383	6 229 233
	Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
	Réserves		0	0
	Report à nouveau		-6 698 832	-5 965 859
	dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		-5 539 600	-5 521 655
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		245 118	135 856
	dont Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		-962 964	-627 665
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatif avec droit de reprise			
	- Apports		0	
	- Réserves		39 143 199	34 581 080
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		7 478 160	5 919 957
	- Subventions d'investissement sans droit de reprise		0	
	- Subventions d'investissement avec droit de reprise		2 540 645	5 875 148
	Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		0	
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		0	
	Provisions réglementées		4 849 410	4 863 730
	TOTAL (I) FONDS ASSOCIATIFS		46 309 924	45 719 189
TOTAL (II) COMPTES DE LIAISON				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			
	Provisions pour risques		0	
	Provisions pour charges		15 705 601	15 931 858
	TOTAL (III) provisions pour risques et charges		15 705 601	15 931 858
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés			
	Liés aux legs ou donations		0	
	Fonds dédiés			
	Sur subventions de fonctionnement		6 367 410	5 187 244
	Sur autres ressources		0	
TOTAL (IV) Fonds dédiés		6 367 410	5 187 244	
DETTES (4)	Dettes			
	Emprunts obligataires		0	
	Emprunts et dettes aupr_s des établissements de crédit (2)		0	
	Emprunts et dettes financières (3) + dépôts cautionnements		14 234 655	15 025 385
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 691 526	3 316 495
	Dettes fiscales et sociales		12 603 691	13 808 294
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		665 658	668 533
	Autres dettes		5 136 190	3 615 625
			0	0
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		21 133	88 578
TOTAL (V) DETTES		36 352 853	36 522 910	
Ecart de conversion passif* (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		104 735 787	103 361 201	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
			Ecart de réévaluation libre	
			Réserve de réévaluation (1976)	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CUMULE**

		Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	0	
	Ventes de biens et services	5 436 874	4 539 143
	Ventes de biens	2 068 363	4 539 143
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 368 511	0
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	127 650 204	453 741
	Concours publics et subventions d'exploit	127 650 204	453 741
	Versements des fondateurs ou consomr	0	
	Ressources liées à la générosité du publ	0	
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 027 655	3 560 789
	Utilisations des fonds dédiés	424 139	
	Autres produits (1) (11)	646 681	124 272 438
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	136 185 553	132 826 111
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	1 528 648	1 353 088
	Variation de stock (marchandises)*	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	0	0
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	0	0
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*	24 911 466	23 943 045
	Impôts, taxes, versements assimilés*	9 355 761	9 186 175
	Salaires et traitements*	62 177 081	60 467 040
	Charges sociales (10)	28 690 987	27 495 248
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*	5 521 147
		- dotations aux provisions *	0
		- sur actif circulant : dotations aux provisions	838 202
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 050 511
	Reports en fonds dédiés	1 605 525	0
	Autres charges (12)	1 063 721	492 367
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	136 743 049	132 210 077
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-557 496	616 034
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	1 124 706	1 431 336
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	0	0
	Reprises sur provisions	234 645	420 810
	Différences positives de change	0	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers (V)	1 359 351	1 852 145
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	195 594	234 645
	Intérêts et charges assimilées (6)	375 462	411 280
	Différence négative de change	0	0
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières (VI)		571 056	645 925
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		788 295	1 206 220
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)		230 799	1 822 254

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)
CUMULE

	Exercice 2025	Exercice 2024
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	14 320	1 400 717
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	0	2 351 462
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	14 320	-950 746
Reprise excédents antérieurs (IX)		444 188
Reprise déficits antérieurs (X)		1 179 841
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	137 559 224	136 523 161
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII-IX+X)	137 314 105	136 387 305
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - total des charges)	245 119	135 858

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	859	543
Prestations en nature		
Bénévolat		0
TOTAL	859	543
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	859	543
Prestations en nature		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>	<i>859</i>	<i>543</i>
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	859	543

II - ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUEL

I. OBJET SOCIAL

La Fondation Bon Sauveur de la Manche accueille, soigne et accompagne les personnes vulnérables, souffrant de troubles psychiques, psychiatriques ou en perte d'autonomie. Institution de droit privé à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, elle gère des structures relevant des secteurs sanitaires, médico-social et social.

La Fondation place la dignité de chaque être humain au cœur de ses préoccupations.

Pour la réalisation de ses missions, la Fondation Bon Sauveur de la Manche dispose de financements provenant essentiellement de l'Etat, du conseil départemental, de l'assurance maladie et des usagers

II. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES REALISEES

La psychiatrie : Psychiatrie périnatale, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, psychiatrie adulte, psychiatrie de la personne âgée. La Fondation Bon Sauveur de la Manche prend soin de toutes les personnes, enfants, adolescents et adultes, souffrant de troubles psychiatriques ou de santé mentale de tout type.

L'addictologie : La Fondation Bon Sauveur de la Manche vient en aide à toutes les personnes souffrant de toute forme d'addictions.

Le handicap : Diagnostic de l'autisme, accompagnement des enfants handicapés, accompagnement des adultes handicapés, accompagnement par le travail. La Fondation Bon Sauveur de la Manche accompagne des enfants, des adolescents et des adultes, souffrant de handicap. Elle propose des diagnostics, des solutions d'hébergement variées, un accompagnement par le travail.

Le grand âge : La Fondation Bon Sauveur de la Manche dispose de deux EHPAD déployés sur trois sites pour apporter des solutions de prise en charge des aînés.

L'aide aux aidants : Une plateforme de répit et de soutien aux aidants permet aux personnes soutenant un proche en perte d'autonomie, atteint de maladie neurodégénérative ou handicapé vieillissant de bénéficier d'un professionnel à domicile prenant le relais quelques heures par mois, via un accueil temporaire ou un accueil de jour dans des foyers d'hébergement ou dans des EHPAD.

La Fondation aspire à accompagner chaque patient, chaque résident, chaque salarié en s'appuyant sur son unicité, de manière à ce qu'il puisse se construire et s'épanouir dans le respect de ses aspirations et de ses valeurs. Elle cherche ainsi à ce que chacun, quels que soient ses talents, ses fragilités ou son histoire de vie, puisse être en capacité de poser des choix et de mobiliser son investissement personnel pour trouver sa place dans la société.

III. FAITS CARACTÉRISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES

III.a. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les CPOM médicosociaux (personnes âgées et personnes handicapées) n'ont pas été renégociés en 2025. Aucune date n'est pour le moment arrêtée avec nos tutelles pour procéder à cette négociation.
- Suite au contrôle URSSAF en 2025, un redressement de 539 310€ a eu lieu et payé en 2025.

III.b. METHODE COMPTABLE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations, conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations, et son adaptation apportée par le règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Présentation et comparabilité des comptes

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables :

- N°2014-03 du 5 juin 2014., modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022,
- N° 2018-06 du 5/12/2018 modifié par le règlement 2023- du 7 juillet 2023, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- N° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des points faisant l'objet d'un développement ci-dessous en 2 « Changement de méthode comptable »)
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Changement de présentation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Fondation présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un évènement majeur et inhabituel.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les refacturations de charges sont comptabilisées au compte 6288 figurant dans la rubrique « Autres achats et charges externes » du compte de résultat,
- les remboursements de charges autres que les remboursements de frais de personnel sont comptabilisés au compte 7068 figurant dans la rubrique « Produits des services » du compte de résultat,
- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 641900 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les avantages en nature accordés aux cadres et employés sont comptabilisés au compte 641900 Avantages en nature dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 758700 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat,

RUBRIQUES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	COMMENTAIRES
Fonds dédiés		174 790	Reprise sur fonds dédiés acceptés en N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 320	482 092	En 2025 ces produits sont passés au poste "autres produits" du compte de résultat sauf reprises sur provisions réglementées
Produits cessions d'éléments d'actif		384 196	En 2025 les cessions d'immobilisations sont passées au poste "autres produits" du compte de résultat
Quote part subventions d'investissements		359 639	En 2025 ces produits sont passés au poste "autres produits" du compte de résultat
Total produits exceptionnels	14 320	1 400 717	
Fonds dédiés		2 282 301	Fonds dédiés obtenus en année N
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		69 162	En 2025 es charges exceptionnelles sont passées au poste "autres charges" du compte de résultat
Total charges exceptionnelles	0	2 351 463	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 320	- 950 746	

Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Reclassement des postes du bilan

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique « Charges constatées d'avance » dans l'actif circulant pour un montant de 164 328 € au 31/12/2025, cette rubrique était de 463 894 € au 31/12/2024.

Les produits comptabilisés d’avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique « Produits constatés d’avance » dans le passif au poste dettes pour un montant de 21 133 €, cette rubrique était de 88 578 € au 31/12/2024.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles et corporelles en cours figurant au bilan dans une rubrique spécifique « Immobilisations en cours » pour un montant de 5 781 263 € au 31/12/2025, cette rubrique était de 2 822 051 € au 31/12/2024.

Les frais de premier établissement figurent dorénavant sur une ligne distincte de l’actif du bilan, et ressortent respectivement pour une valeur nette à 439 224 € au 31/12/2025 et à 71 080 € au 31/12/2024.

III.c. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n’est survenu à ce jour.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

IV.a. ACTIFS

Immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les immobilisations figurent à l’Actif du BILAN en fonction de l’estimation faite par l’EXPERTISE PRAT au moment de l’apport en FONDATION en 1980.

Données exprimées en €	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Total des immobilisations incorporelles	6 435 682	437 906		6 873 588
Terrains	2 496 668	12 095		2 508 764
Aménagement des terrains	39 968			39 968
Constructions	56 351 897	1 387 189		57 739 087
Honoraires sur constructions	5 260 266			5 260 266
Agencements des constructions	59 487 337	2 828 867		62 316 204
Matériel, outillage, mobilier	10 072 977	316 971	53 339	10 336 609
Matériel de transport	5 386 028	535 038	274 079	5 646 986
Matériel de bureau et Informatique	6 007 368	449 156	4 691	6 451 834
Immobilisations en cours	2 822 051	6 892 555	3 933 343	5 781 263
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	147 924 560	12 421 872	4 265 452	156 080 980
TOTAL	154 360 242	12 859 778	4 265 452	162 954 568

Principaux investissements réalisés en 2025 :

Le patrimoine de la Fondation a fait l’objet d’acquisitions, de cessions ou de travaux immobiliers significatifs au cours de l’exercice 2025.

- Livraison de la construction du projet Les embruns, le coût est de 3 772 K€.

- Démarrage en 2024 de la construction du projet « Pussin, UAEO et adolescents » su site de Saint-Lô, à la fin 2025 les en-cours sont de 4 745 K€.

Immobilisations financières

Le solde au 31/12/2025 est de 11 404 K€.

Les mouvements 2025 de 211,6 K€ concernent principalement l'actualisation de participation au contrat Capitalisation SG à hauteur de 206,6 K€

Les actifs financiers détenus par la fondation sont de plusieurs natures :

- Titres de participation et créances rattachées : 227,9 K€
- Titres de placements immobilisés : 11.176 K€

Les principaux titres sont les suivants :

- Contrat d'indemnités de fin de carrière : 4 500 K€
- Contrat de capitalisation : 4 339 K€
- SCl Viagenerations : 2 022 K€

Amortissements et provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Données exprimées en €	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
immobilisations incorporelles	5 327 410	228 389		5 555 799
Aménagement des terrains	39 968			39 968
Constructions	42 108 951	1 268 050		43 377 001
Honoraires sur constructions	2 497 759	276 603		2 774 361
Agencements des constructions	39 243 543	2 410 847		41 654 390
Matériel, outillage, mobilier	8 634 945	497 922	47 394	9 085 473
Matériel de transport	4 371 878	403 937	257 534	4 518 281
Matériel de bureau et Informatique	4 920 208	434 948		5 355 156
Immobilisations corporelles	101 817 251	5 292 306	304 928	106 804 630
TOTAL	107 144 661	5 520 695	304 928	112 360 428

Stocks

Ils sont essentiellement constitués du cheptel de notre ESAT commercial Béthanie, de marchandises, de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques ainsi que de fournitures diverses.

ETAT COMPARE DES STOCKS - en euros	AU 31.12.2024	AU 31.12.2025
Sous-Total Matières premières - EA	2 433	2 696
Sous-Total Stocks - ESAT	945 119	1 110 265
Sous-Total Stocks - Magasin	56 227	-
Sous-Total Stocks - Pharmacie	103 053	125 342
TOTAL STOCKS	1 106 832	1 238 302

Créances

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	13 317 493	13 317 493	
Charges constatées d'avance	164 328	164 328	
Total	13 481 821	13 481 821	-

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan prennent en compte une provision pour dépréciation lorsque la valeur boursière est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les plus-values latentes des placements ne sont plus comptabilisées depuis 2019.

	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
A fin 2025	195 594 €	234 645 €

IV.b. PASSIF

Fonds propres et autres fonds associatifs

1- Résultat des structures hors contrôle de tiers financeur

Les résultats des structures hors contrôle de tiers financeur de la Fondation (gestion propre, gestion des ESAT commerciaux, gestion de l'Entreprise Adaptée et gestion du Cerfos) sont présentés avant affectation. Pour ces structures, l'exercice 2025 se termine par un excédent de 508 929 € qu'il appartient au conseil d'administration d'affecter.

Le résultat de ces mêmes structures au 31 décembre 2024 était un excédent de 763 521 €.

2- Résultat des structures sous contrôle de tiers financeur

Pour ces structures, l'exercice 2025 se termine par un déficit global comptable final de 263 812 € qui sera présenté aux autorités de contrôle.

Le résultat de ces mêmes structures au 31 décembre 2024 était un déficit de 627 665 €.

3-Provisions réglementées

Conformément à la réglementation :

- Les plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs immobilisés de 75 625 € n'ont pas fait l'objet d'une dotation en fonds dédiés.
 - Les plus-values financières des gestions conventionnées n'ont pas fait l'objet de constitution de provisions réglementées pour un montant de 1 032 934 €.
 - Des financements alloués dans le cadre des provisions réglementées ont été repris sur 2025 pour un montant total de 14 320 €. Ces mouvements de reprise concernent le FAM et l'IME.
- 4- Dépenses refusées par les autorités de tarification
- Le contrôle des comptes par l'autorité de tarification peut amener le rejet de certaines dépenses, le solde de ce compte à fin 2025 est débiteur de 1 919 875 €. Soit :

CSAPA	147 807 €
CAARUD	7 774 €
MAS	14 174€
FAM	359 294 €
EHPAD Picauville-Martinvast	94 577 €
ESAT Picauville	22 765 €
SAVS	54 569 €
ESAT Valognes	181 074 €
HELLEBORE	120 623 €
SAMSAH	53 086 €
FOA	484 370 €
ACCUEIL TEMPORAIRE	58 023 €
ESAT HEBERGEMENT	301 942 €
S.A.D.	4 403 €
SIEGE	15 392 €
TOTAL	1 919 875 €

5- Dépenses non opposables aux autorités de tarification

Conformément à la réglementation du secteur médicosocial, la provision pour congés à payer ont été rejetées par les autorités de tarification. Ces rejets sont imputés sur ce compte.

CSAPA	83 511 €
CAARUD	17 327 €
MAS	204 112 €
FAM	200 217 €
IME	52 339 €
EHPAD EDS	54 234 €
EHPAD ALR	107 841 €
ESAT Social Picauville	64 705 €
SAVS	19 307 €
ESAT Social Valognes	88 244 €
IFAS	5 227 €
RESIDENCE ACCUEIL	846 €
SAMSAH	8 245 €
FOA	184 962 €
ACCUEIL TEMPORAIRE	40 994 €
FOYER HEBERGEMENT ESAT	80 966 €
FOYER HELLEBORE	12 090 €
SAD	14 614 €
SIEGE	6 292 €
TOTAL	1 235 565 €

Provisions pour risques et charges

1- Provision pour départs en retraite

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision. Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- Calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite (64 ans) ;
- Application d'un taux de rotation tenant compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié (turnover : 3,00 % déterminé sur les bases historiques) ;
- Application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié ;
- Utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des Actuaires (3,40 %) ;
- Utilisation d'un taux de progression des salaires de 2,50 % ;
- Utilisation d'un taux de charges sociales de 55,60 %

La provision constituée à la clôture des comptes de l'exercice 2025 s'élève à 14 335 K€. L'incidence de la provision IFC sur le compte de résultat 2025 est de 357 K€ :

PROVISION INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE	
	Solde provision au 31/12/2025
Centre Hospitalier	8 733 K€
Siège	2 350 K€
SSR Beauregard	96 K€
CSAPA	161 K€
CAARUD	9 K€
MAS	622 K€
FAM	415 K€
IME	91 K€
EHPAD PICAUVILLE-MARTINVEST	434 K€
EHPAD SAINT-LO	239 K€
ESAT SOCIAL PICAUVILLE	172 K€
E.A.	69 K€
SAVS	55 K€
CERFOS	0 K€
IFAS	66 K€
R A	15 K€
SMP	45 K€
HELLEBORE	67 K€
SAMSAH	75 K€
F.O.A.	278 K€
ACCUEIL TEMPORAIRE	35 K€
ESAT HEBERGEMENT	154 K€
SAD	9 K€
ESAT SOCIAL VALOGNES	140 K€
ESAT COMMERCIAL VALOGNES	3 K€
TOTAL	14 335 K€

Provision constituée à l'aide du CITS

Cette provision a été constituée à la clôture de l'exercice 2017 sur la base du raisonnement suivant :

Les avenants à la convention collective CC51, facilitateur de dialogue social et permettant de rééquilibrer des situations salariales différentielles vis-à-vis d'autres conventions applicables, s'impose à nous et va donc « consommer » une partie conséquente du CITS sur la période 2017-2022.

La mise en œuvre des mesures nées de l'application de ces avenants (dont le coût doit être calculé dans son échelonnement sur les prochaines années) « couvertes par le CITS », permettra ainsi, dans l'enveloppe de financement contrainte qui est celle de la Fondation de ne pas impacter négativement les autres postes de dépenses nécessaires à son fonctionnement.

Aussi à fin 2017, une provision de Crédit d'Impôts de la Taxe sur les Salaires a été constatée pour un montant de 1 180 877.00€ correspondant au raisonnement suivant : total du CITS 2017 – incidence de l'augmentation de la valeur du point – avenants salariaux.

En 2025, le solde de cette provision a été reprise pour financer une partie de la prime pouvoir d'achat versée en fin d'année 2025.

Provision pour gros entretiens

Son objet est de financer des travaux qui n'entraînent pas d'accroissement de valeur aux bâtiments et/ou locaux rénovés ou restructurés : destruction totale ou partielle de l'existant, désamiantage, rénovations périodiques des locaux. Cette provision est en lien avec la mise en place de notre schéma directeur immobilier et validée par le Conseil d'Administration chaque année.

Le solde de la provision au 31/12/2024 était de 248 035 €.

Une reprise a été comptabilisée pour un montant de 78 132.57€ en 2025.

Une dotation de 325 494 € pour divers travaux sur le Centre Hospitalier a été passée en 2025.

Le solde de la provision au 31/12/2025 est de 495 397 €

Autres provisions

- Il n'y a pas eu de reprise de la provision pour la promotion professionnelle, le solde est de 429 389 €.
- Il n'y a pas eu de reprise de la provision pour démolition des bâtiments Le Rosaire et Lourde, le solde est de 425 760 €.

Fonds dédiés

Montants exprimés en €	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A fin d'exercice
Contributions financières des autorités de tarification aux entités	1 406 669	475 143	55 372	1 826 440
CSAPA - CJC 2025		30 000		30 000
CSAPA - DEMENAGEMENT		100 000		100 000
CSAPA - PERINATALITE		175 000		175 000
CAARUD	2 572		1 335	1 237
CAARUD AMENAGEMENT LOCAUX	20 000			20 000
CAARUD LOGICIEL USAGERS	10 000		8 160	1 840
MAS TSA	972 915			972 915
MAS AMENAGEMENT HALL	8 000			8 000
FAM DESENFUMAGE SITE CARENTAN	100 000			100 000
FAM - AAP QVT 2025 FAM VALOGNES		4 481		4 481
FAM - AAP QVT 2025 FAM CARENTAN		3 022		3 022
FAM - SINISTRALITE 2025/2027		62 640		62 640
EHPAD PM TELEMEDECINE	15 000		15 000	-
EHPAD PM FORMATION AUX AIDANTS	8 167		8 167	-
EHPAD PM MATERIEL DE SOINS ET AIDE A LA MOBILITE	366		366	-
EHPAD STLO TELEMEDECINE	15 000		15 000	-
EHPAD STLO FORMATION AUX AIDANTS	2 442		2 442	-
EHPAD STLO CREATION PASA	242 637			242 637
EHPAD STLO MATERIEL DE SOINS ET AIDE A LA MOBILITE	854		854	-
ESAT PICAUVILLE - FATESAT MATERIEL AT FROMAGERIE		100 000		100 000
ESAT SOCIAL VALOGNES - FIR 2022	8 718		4 049	4 669
Contributions financières d'autres organismes	3 780 574	1 878 657	1 118 261	4 540 970
PUSSIN	1 511 700	1 724 461		3 236 161
SAVOIE	300 000		300 000	-
+VALUE CESSION BATIMENT PRE	104 779		104 779	-
+VALUE CESSION BATIMENT GCSMS	343 495		343 495	-
ETAPP	320 600		320 600	-
Projet Coutances Ferjol	500 000			500 000
Projet Valognes ambulatoire	500 000			500 000
Formation continue salariés	200 000		49 387	150 613
FORMATION PEA		89 196		89 196
FORMATION SAS PSY		50 000		50 000
SALLE DE PAUSE IFAS - FINANCEMENT REGION NORMANDIE		15 000		15 000
TOTAL	5 187 244	2 353 799	1 173 633	6 367 410

Principaux fonds dédiés :

Fonds dédiés MAS TSA

Le projet MAS TSA a été présenté à l’ARS dans une première forme mais reste à retravailler. Les fonds seront repris au fur et à mesure des amortissements du bâtiment à la concrétisation du projet.

Fonds dédiés Projet Pussin

La construction du nouveau bâtiment de soins devant remplacer l’unité Pussin a été commencée, les transferts d’anciens fonds dédiés ont été opérés sur l’année 2025 (ex. fonds Savoie, PRE et GCSMS).

Fonds dédiés FATESAT MATERIEL pour l’atelier Fromagerie

Ce fond fait suite à un appel à projet remporté par l’ESAT mais n’a pas pu être mis en œuvre en 2025. Il sera utilisé en 2026 à l’acquisition des machines.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Montants exprimés en euros	Total dû à l'origine	Echu fin 2024	échu pendant l'exercice 2025	Echu fin exercice 2025	RESTE DU
TOTAL CAPITAL hors ICNE et Dépot	37 892 797	20 666 914	2 783 200	23 450 114	14 442 683

Le solde restant dû auprès des établissements de crédit est de 14.443 K€.
Un emprunt auprès de la Société Générale a été signé pour le financement du projet Pussin-Savoie en 2024 (déblocage de 1 945 762.36€ en 2025). LE solde sera débloqué en 2026.

Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant Brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plu d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	14 234 655	444 173	5 986 045	8 692 783
Fournisseurs et comptes rattachés et fournisseurs immobilisations	4 357 184	4 357 184		
Autres dettes dont dettes fiscales	17 739 881	17 739 881		
Produits constatés d'avance	21 133	21 133		
Total	36 352 853	21 674 025	5 986 045	8 692 783

Contributions volontaires en nature

La Fondation Bon Sauveur de la Manche a bénéficié de 316 € de dons en nature en 2025. Le total de ces dons depuis 2020 est de 859 €.

AUTRES INFORMATIONS**1- La Fondation perçoit plusieurs natures de subventions :**

- Subventions d'investissements avec droit de reprise, qui traduit une obligation vis-à-vis du financeur (réservation de lits pour l'EHPAD par exemple),
- Subventions d'investissement sans droit de reprise, qui traduit que la durée d'obligation est atteinte,
- Subventions amortissables dont l'objet est d'atténuer les surcoûts liés à l'investissement financé par une reprise au même rythme que l'amortissement pratiqué.

2- Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sont 102 240 € TTC pour l'exercice 2025 au titre de sa mission légale.

3- Rémunération des dirigeants et cadres salariés

Les membres du conseil d'administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4 H-5-06 du 18 décembre 2006, exercent bénévolement leur mandat.

Un véhicule est mis à la disposition du Président du Conseil d'Administration de la Fondation.

Les administrateurs sont remboursés de leurs frais de déplacement pour les réunions du conseil.

Les participations à des commissions d'appels d'offre et de suivi de travaux ou d'autres responsabilités particulières peuvent être indemnisées.

Les rémunérations brutes des dix membres du comité de direction sont de 894 K€ sur l'exercice 2025.

4- Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les legs reçus par la Fondation avant le 1^{er} janvier 2021, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2020. Ils sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2021, pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2020. Les dettes et provisions pour charges relatifs à ces legs sont également valorisés et comptabilisés à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentées au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par la Fondation au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

5- Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

6- L'effectif CDI moyen payés 2025 en ETP est de 1.598 et 1.594 en 2024 (sans les travailleurs handicapés des deux ESAT)**7- Dettes garanties par des sûretés réelles**

Le tableau de la page 25 détaille les garanties des emprunts

8- La Fondation est membre de groupements de coopération : GCSMS et GCS

9 - Subventions d'investissement

Une analyse des subventions d'investissement a été effectuée au cours de l'exercice 2023, afin de maintenir en subventions d'investissement uniquement celles en cours et de veiller à ce que ces dernières soient rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des amortissements des immobilisations correspondantes, conformément à l'ANC 2018-06. Ces écritures de régularisation permettent d'expliquer les variations des subventions d'investissement.

ACTIF

EXERCICE 2025

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

N° de Compte	Libellé	A Fin 2024	A Fin 2025
602290	Repas	29,20	450,45
607200	Vie sociale	913,80	
613xxx	Loyers	24 165,30	10 485,57
615xxx	Maintenance	106 632,63	84 293,10
616xxx	Assurances	316 495,77	46 368,69
6181xx-6182xx	Abonnements - documentations	15 657,60	10 614,84
	Divers		12 114,98
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		463 894,30	164 327,63

P A S S I F

TABLEAU EXPLICATIF DES FONDS ASSOCIATIFS

EXERCICE 2025

Apport de la congrégation du BON SAUVEUR de Picaucville			
a) Valeurs immobilisées			
	VALEUR BRUTE	VALEUR AMORTIE	VALEUR NETTE APPORTEE
Terrains	377 571,40	0,00	377 571,40
Bâtiments	8 124 457,55	1 192 626,65	6 931 830,90
Equip. Technique	1 917 779,82	293 734,04	1 624 045,78
Matériel & Mobilier	1 752 787,14	1 150 912,62	601 874,52
	12 172 595,91	2 637 273,31	9 535 322,60
b) A déduire financement extérieur acquis au 31 décembre 1980			
1°) Subventions et Réserves pour l'équipement			2 603 009,18
Réserve de renouvellement des Immobilisations			23 475,34
Subvention d'équipement logt du personnel			372 452,77
Subvention d'équipement hôpital			2 207 081,07
2°) Emprunts à long terme			5 004 269,58
Capitaux d'origine empruntés			5 840 399,16
Capitaux remboursés au 31/12/80			(836 129,58)
Sous total à déduire			7 607 278,76
APPORT CONGREGATION de PICAUVILLE			1 928 043,84

Apport de la congrégation du BON SAUVEUR de Saint-Lô			
a) Valeurs immobilisées			
	VALEUR BRUTE	VALEUR AMORTIE	VALEUR NETTE APPORTEE
Terrains			457 347,05
Bâtiments			261 085,60
Biens mobiliers			312 782,85
	0,00	0,00	1 031 215,50
b) Créance Communauté			76 224,51
c) Apport (FBS STLO)			190 327,28
d) Valeur du patrimoine intégré (EHPAD Saint-Lô)			121 518,76
APPORT CONGREGATION de SAINT-LO			1 419 286,05

Apport de l'Association ESPERANCE de Valognes au 31/12/2021	
a) FOA Valognes	139 678,58
b) ESAT Commercial Valognes	2 722,78
APPORT ASSOCIATION ESPERANCE VALOGNES	142 401,36

APPORT CONGREGATION ET AUTRES	3 489 731,25
--------------------------------------	---------------------

Apport SSR Beauregard	
APPORT SSR BEAUREGARD au 01/01/2013	65 099,00
APPORT SSR BEAUREGARD	65 099,00

DATE	NATURE	
81	I - Apport en espèces de la Communauté (1981)	152 449,02
81	II - Apport en fonds de dotation des avances à long terme consenties (1981)	1 105 999,88
81	III - Apport d'un terrain pour la N.P.A. (payé par la Congrégation)(1981)	64 455,44
94	IV - Legs TRAVERS (1994 et 1995)	53 282,87
2008	V - Dons de la Congrégation du Bon Pasteur d'Angers	11 042,05
2017	Dons et legs (FBS STLO) Mme LEBRETON (reliquat assurance vie)	12 857,08
2017	Dons et legs (FBS STLO) - 2014 - BERNARD	5 653,00
2017	Apport sans droit de reprise Ste Marie - 2007 -	95 019,08
2017	ApportCongrégation Bon Sauveur - 2004 -	719 000,00
2017	Don - 2007 -	3 512,00
2017	Don - 2015 -	240 000,00
2017	Don - 2016 -	160 000,00
2021	Don - Association Espérance Valognes - reprise au 31/12/2021	913,17
2021	Don - Association Espérance Valognes - reprise au 31/12/2021 FOA	31 468,56
2023	Don - Gestion propre - LAMOTTE B	250,00
2023	Don - Gestion propre - LINQUETTE L	100,00
2024	Don - ESAT C PIC - MANSAIS	100,00
2024	Legs - CH - Succession Lefilliatre	16 907,69
2024	Don - Gestion Propre - HELPIQUET	1 093,00
2024	Don - Gestion Propre - LASNE	300,00
2025	Don - Gestion propre - LINQUETTE L	120,00
2025	Don - Gestion Propre - LASNE	1 000,00
2025	Don - Gestion Propre - DEGOURNAY T	30,00
	Total des DONS & LEGS	2 675 552,84
	TOTAL APPORTS	6 230 383,09

PASSIF

RESERVES

EXERCICE 2025

TABLEAU DES RESERVES D'INVESTISSEMENT						
	AN	Observations	Attribués au 31.12.2024	Dotation 2025	Reprise 2025	AU 31.12.2025
Préfabriqué St Michel	66			28 407,65		28 407,65
1ère tranche 50% 25.06.68	68			989 365,92		989 365,92
Réactualisation Hôpital	72			131 971,30		131 971,30
Mobilier	72			90 037,91		90 037,91
Terrain de la Glacerie	72			10 483,55		10 483,55
N.P.I. La Glacerie : construction	75			396 987,91		396 987,91
N.P.I. La Glacerie : équipement	76			73 175,53		73 175,53
N.P.A. La Glacerie : construction	80			466 493,99		466 493,99
N.P.A. La Glacerie : équipement	83			57 168,38		57 168,38
TOTAL AFFAIRES SOCIALES				2 244 092,14		2 244 092,14
Atelier ergothérapie	69			418,47		418,47
Electro-encéphalographie	68			3 048,98		3 048,98
Radio, appareil respiratoire	71			2 827,62		2 827,62
TOTAL SECURITE SOCIALE				6 295,07		6 295,07
A G R R (EHPAD)	84			45 735,00		45 735,00
Caisse Nationale Militaire (EHPAD)	84			45 735,00		45 735,00
I G I R S (EHPAD)	84			52 747,00		52 747,00
Ministère de la Mer (EHPAD)	84			22 867,00		22 867,00
P R E C A	85			48 784,00		48 784,00
Et public Région BN (EHPAD)	85			152 448,83		152 448,83
P R E C A (Siège)				4 573,48		4 573,48
O E T H	92			54 767,64		54 767,64
O E T H	01/06/2010			512,00		512,00
O E T H (EHPAD)	31/08/2010			3 060,00		3 060,00
O E T H	04/07/1905			2 000,00		2 000,00
O E T H	08/01/2014			400,00		400,00
O E T H	17/06/2015			484,00		484,00
O E T H	07/09/2016			1 250,00		1 250,00
TOTAL ORGANISMES SOCIAUX				435 363,95		435 363,95
MSA - Equipement appartements therap.	84			4 344,80		4 344,80
Exploitation agricole : porcherie				1 191,39		1 191,39
Bonification d'intérêts	70			12 122,02		12 122,02
Exploitation agricole : tank à lait	80			548,82		548,82
Agence économie d'énergie	84			31 739,89		31 739,89
EDF - Snozelen MAS	2005					
Agence de l'eau - Station de lavage	2008			8 362,00		8 362,00
Agence de l'eau - Station de lavage	09/03/2010			2 090,00		2 090,00
IMADIES - EHPAD	2008			30 000,00		30 000,00
CIC - Atelier Fromagerie	12/12/2014					
Hopital numérique 2015	2017	FBS STLO	viré au cpte 142x	viré au cpte 142xxx		viré au cpte 142x
hopital numérique 2017	2017	FBS STLO				
Climatiseur EHPAD STLO	2017	FBS STLO		1 937,52		1 937,52
Conseil Général EHPAD STLO	2017	FBS STLO		671 780,00		671 780,00
Camscope EHPAD STLO	2017	FBS STLO		300,00		300,00
TV-HC EHPAD STLO	2017	FBS STLO		5 636,24		5 636,24
CNSA EHPAS STLO	2017	FBS STLO		36 000,00		36 000,00
Reprise au 31/12/2021 association Espérance (subvention non amortissable)						
Accueil Temporaire Valognes	31/12/2021	Tfert cpte Vie Sociale				
Subvention d'équipement		Tfert réserve d'investissement		-398 316,83		-398 316,83
TOTAL Réserves d'investissements				3 093 487,01		3 093 487,01
Transfert du compte 103600 à 106820						
TOTAL Réserves d'investissements			28 075 973,78			28 075 973,78
TOTAL Réserves d'investissements			28 075 973,78	3 093 487,01		31 169 460,79
TOTAL Réserves Excédents affectés couverture BFR			666 334,55			666 334,55
TOTAL Réserves de COMPENSATION			5 838 771,54	1 697 133,98	228 501,95	7 307 403,57
TOTAL Réserves			34 581 079,87	4 790 620,99	228 501,95	39 143 198,91

PASSIF

EXERCICE 2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AMORTISSABLES									
	AN	Observations	Subv.amortiss. au 01/01/2025	Cpt 139xxx au 01/01/2025	Subv.amortiss. Dotation 2025	Rep.Subv.Amort. Reprise 2025	Subv.amortiss. au 31/12/2025	Rep.Subv.Amort. au 31/12/2025	Solde Subv amort - Reprises au 31/12/2025
REG BN - Subvention travaux chapelle	01/12/2013		11 912,00	11 912,00			11 912,00	11 912,00	
REG BN - Subvention travaux chapelle	31/12/2013		27 793,00	27 793,00			27 793,00	27 793,00	
Dpt50 - Subvention travaux Chapelle	20/03/2014		27 793,00	27 793,00			27 793,00	27 793,00	
CG50 - Subvention travaux Chapelle	31/12/2014		21 264,00	21 264,00			21 264,00	21 264,00	
Enfance & Nature - tnx cloîtres Chapelle	14/09/2015		10 000,00	5 000,00		1 000,00	10 000,00	6 000,00	4 000,00
Dpt50 - Solde Subvention tnx Chapelle - Façad	14/12/2015		11 912,00	11 912,00			11 912,00	11 912,00	
REG BN - Subv tnx chapelle - Peintures intérie	31/12/2015		31 897,00	31 897,00			31 897,00	31 897,00	
CDC - Plan régional Investissement (sur 20 an	31/12/2010		51 193,25	36 207,00		3 017,25	51 193,25	39 224,25	11 969,00
CDC - Fonds hospitalier - FMESPP	03/03/2011		68 557,60	45 638,40		3 803,20	68 557,60	49 441,60	19 116,00
EDF - Chaudière Saint-Lô	31/12/2023		82 440,15	12 824,02		5 496,01	82 440,15	18 320,03	64 120,12
ARS - projet Restructuration La Glacerie	29/12/2014		420 033,00	168 013,20		21 001,65	420 033,00	189 014,85	231 018,15
MSPEA (FBS STLO)	01/01/2017		83 372,06	83 372,06			83 372,06	83 372,06	
ARS - projet Restructuration La Glacerie	30/04/2015		587 966,00	238 426,40		29 938,30	587 966,00	268 364,70	319 601,30
DDASS - Rénovation MAS	2007 2008		574 000,00	325 896,00		27 158,00	574 000,00	353 054,00	220 946,00
CNSA - MAS	04/05/2009 23/12/2009		1 029 600,00	554 904,00		46 242,00	1 029 600,00	601 146,00	428 454,00
CONSEIL GENERAL - Maison de Retraite	28/06/1905	repris cpte 1032	1 151 560,00	471 092,76		52 343,64	1 151 560,00	523 436,40	628 123,60
KLESIA RETRAITE AGICR - PASA martin	29/12/2014	transfert cpte 13	16 521,00	16 521,00			16 521,00	16 521,00	
RSI - Cuisine thérapeutique PASA Martin	03/07/2015	transfert cpte 131xxx à 115000							
ARRCO - Cuisine thérapeutique PASA Martin	13/07/2015	transfert cpte 131xxx à 115000							
IRCEM - Cuisine thérapeutique PASA Martin	17/07/2015	transfert cpte 131xxx à 115000							
FOND HPHF - Cuisine thérapeutique PASA M	09/10/2015	transfert cpte 131xxx à 115000							
EHPAD STLO PASA			260 680,00	114 333,65		8 680,15	260 680,00	123 013,80	137 666,20
CNSA - FAM	27/01/2009	transfert cpte 13	30 660,00	13 140,00		4 380,00	30 660,00	17 520,00	13 140,00
CCAH - At Fromagerie	19/06/2015		20 555,00	20 555,00			20 555,00	20 555,00	
REG BN - At Fromagerie	27/08/2015		54 000,00	54 000,00			54 000,00	54 000,00	
IRCEM RETRAITE - At Fromagerie	09/10/2015		41 110,00	41 110,00			41 110,00	41 110,00	
AGRILEADER - At Fromagerie	12/10/2015		3 000,00	3 000,00			3 000,00	3 000,00	
REUNICA RETRAITE - At Fromagerie	27/11/2015		20 555,00	20 555,00			20 555,00	20 555,00	
CIC - At Fromagerie	31/12/2015		5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00	
EDF - At Fromagerie	31/12/2015		17 500,00	17 500,00			17 500,00	17 500,00	
DRFIP - Subvetion FATEA	31/12/2021		15 909,27	15 909,27			15 909,27	15 909,27	
DRFIP - Gestion crise investissement	31/12/2022		37 121,65	26 266,55		7 120,57	37 121,65	33 387,12	3 734,53
IME	01/01/2017		165 730,40	165 730,40			165 730,40	165 730,40	
ESAT SOCIAL VLG	31/12/2021		79 823,00	64 703,24		4 630,36	79 823,00	69 333,60	10 489,40
FOA VALOGNES	31/12/2021		943 481,54	489 792,04		46 750,00	943 481,54	536 542,04	406 939,50
TOTAL Subventions d'investissements amortissables			5 968 939,92	3 208 060,99		261 561,13	5 968 939,92	3 469 622,12	2 499 317,80

TABLEAU DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE / IFAS+ESAT					
	AN	Observations	Attribués au au 01/01/2025	Dotation 2025	Reprise 2025
Taxe Apprentissage reçue			20 782,51	20 544,88	
TOTAL Taxe d'Apprentissage			20 782,51	20 544,88	

TOTAL DES SUBVENTIONS avec droit de Reprise			2 781 661,44	20 544,88	261 561,13	2 540 645,19
---	--	--	--------------	-----------	------------	--------------

PROVISIONS REGLEMENTEES	AU 31.12.2024	DOTATION 2025	REPRISE 2025	AU 31.12.2025
Plus value de cessions d'éléments d'actif immobilisé	1 250 595,37			1 250 595,37
Produits financiers	2 627 389,19			2 627 389,19
Reprise compte 148600 (A-Nouveau FBS STLO)	192 990,98			192 990,98
FAM H - Vente Bd Verdun Carentan	48 356,59		2 686,47	45 670,12
IME - Provision renouvellement d'immobilisations	40 911,20		11 633,58	29 277,62
Financement DDASS - Travaux ESAT	3 831,69			3 831,69
Produits financiers - EHPAD SAINT-LO	202 912,65			202 912,65
Hopital numérique 2015 / FBS STLO				
Hopital numérique 2017 / FBS STLO				
Hopital numérique 2018				
MAS - Renouvellement des immobilisations	40 000,00			40 000,00
Reprise Association Espérance au 31/12/2021 +Val Immo	389 522,96			389 522,96
Reprise Association Espérance au 31/12/2021 Prod financiers	367,18			367,18
Reprise Association Espérance au 31/12/2021 Réserve Trésorerie	66 852,59			66 852,59
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES	4 863 730,40		14 320,05	4 849 410,35

PASSIF

EXERCICE 2025

TABLEAU DE MOUVEMENT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES FONDS DEDIES				
Provisions pour risques et charges	AU 31.12.2024	DOTATION 2025	REPRISE 2025	AU 31.12.2025
Provision pour Charges	15 931 858,49	916 152,25	1 142 409,91	15 705 600,83
Provision pour litiges				
Provision pour risques IDR	14 692 474,14	590 657,85	948 105,67	14 335 026,32
Provision pour Travaux	248 035,37	325 494,40	78 132,57	495 397,20
Provision Compte Epargne Temps (reprise Assoc. Espérance)	20 670,01			20 670,01
Provision CTIS	115 530,54		115 530,34	0,00
Autres Provisions - reprise Assoc. Espérance	855 148,43		641,13	854 307,30
Regul. Ajout IDR 2025 (+/-) (PAD EIS)			641,13	+641,13
Promotion professionnelles	429 388,43			429 388,43
Démolition Le Rataire - Lourdes	425 760,00			425 760,00

Variations des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	dont remboursement s		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépendre au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	1 406 669	55 372	-	475 143	1 826 440	1 343 551
CSAPA - CJC 2025				30 000	30 000	
CSAPA - DEJENAGEMENT				100 000	100 000	
CSAPA - PERINATALITE				175 000	175 000	
CAARUD	2 372	1 335			1 337	
CAARUD AMENAGEMENT LOCAUX	20 000				20 000	20 000
CAARUD LOGICIEL USAGERS	10 000	8 160			1 840	
MAS TSA	972 915				972 915	972 915
MAS AMENAGEMENT HALL	8 000				8 000	8 000
FAM DESENFUMAGE SITE CARENTAN	100 000				100 000	100 000
FAM - AAP QVT 2025 FAM VALOGNES				4 481	4 481	
FAM - AAP QVT 2025 FAM CARENTAN				3 022	3 022	
FAM - SINISTRALITE 2025/2027				62 640	62 640	
EHPAD PM TELEMEDECINE	15 000	15 000			-	
EHPAD PM FORMATION AUX AIDANTS	8 167	8 167			0	
EHPAD PM MATERIEL DE SOINS ET AIDE A LA MOBILITE	366	366			-	
EHPAD STLO TELEMEDECINE	15 000	15 000			-	
EHPAD STLO FORMATION AUX AIDANTS	2 442	2 442			-	
EHPAD STLO MATERIEL DE SOINS ET AIDE A LA MOBILITE	-				-	
EHPAD STLO CREATION PASA	242 637				242 637	242 637
EHPAD STLO MATERIEL DE SOINS ET AIDE A LA MOBILITE	834	834			-	
ESAT PICAUVILLE - FAYESAT MATERIEL AT PROMAGERIE				100 000	100 000	
ESAT SOCIAL VALOGNES - FIR 2022	8 718	4 049			4 669	
	-				-	
Contributions financières d'autres organismes (1)	3 780 574	1 118 261	-	1 878 657	4 540 970	2 511 700
PUSSIN	1 511 700			1 724 461	3 236 161	1 511 700
SAVOIE	300 000	300 000			-	
+VALEUR CESSION BATIMENT PRE	104 779	104 779			-	
+VALEUR CESSION BATIMENT GCSMS	343 493	343 493			-	
ETAPP	320 600	320 600			-	
Projet Coulances Ferjal	500 000				500 000	500 000
Projet Valagnes ambulatoire	500 000				500 000	500 000
Formation continue salariés	200 000	49 387			150 613	
FORMATION PEI				89 196	89 196	
FORMATION SAS HST				50 000	50 000	
SALEF DE PAUSE IFAS - FINANCEMENT REGION NORMANDIE				15 000	15 000	
					-	
Ressources liées à la générosité du public (1)	-				-	
	-				-	
	-				-	
TOTAL	5 187 244	1 173 633	-	2 353 799	6 367 410	3 855 251

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégories de projet

• Pour les tans réutilisables, variables, *Intéds. structures* : préciser l'usage, le type du fixing ou signaler le détail de l'avis d'octroi et le nouveau tableau d'amortissement de la durée

[illegible]

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

EXERCICE 2025

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres sans droit de reprise	6 229 233		1 150		6 230 383
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	34 581 080	1 523 552	3 093 487	54 920	39 143 199
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>5 919 957</i>	<i>892 409</i>	<i>720 714</i>	<i>54 920</i>	<i>7 478 160</i>
Report à nouveau	-5 965 859	-732 974			-6 698 832
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-5 521 655</i>	<i>-546 105</i>			<i>-6 067 759</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	135 856	-135 856	245 119		245 119
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-627 665</i>	<i>627 665</i>	<i>-497 863</i>		<i>-497 863</i>
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement	2 781 661		20 545	261 561	2 540 645
Provisions réglementées	4 863 730			14 320	4 849 410
Droit de propriétaires - Commodat					
TOTAL	42 625 702	654 722	3 360 301	330 801	46 309 925

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**EXERCICE 2025**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissement	5 968 940			5 968 940
TOTAL Montant minimal				
TOTAL Quotes-parts virées	3 208 061	261 561		3 469 622

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE 2025

Variation des provision réglementée renouvellement des immobilisations	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice
			Montant global	dont remboursements		Montant global
Total de la Gestion Propre	116 090	-	-	-		116 090
Total des établissements sanitaires	4 070 976	-	-	-	-	4 070 976
Siège	4 070 976					4 070 976
Centre Hospitalier						-
Total des établissements médico-sociaux	676 665	-	14 320	-	-	662 345
M.A.S.	40 000					40 000
F.A.M.	48 357		2 686			45 670
I.M.E.	40 911		11 634			29 278
EHPAD ST-LO	175 540					175 540
ESAT SOCIAL Picauville	3 832					3 832
ESAT SOCIAL Valognes	13 014					13 014
ESAT COMMERCIAL Valognes	63 225					63 225
F.O.A.	177 626					177 626
Accueil Temporaire	138					138
ESAT Hébergement	86 651					86 651
EHPAD PM PASA	27 372					27 372
TOTAL	4 863 730	-	14 320	-	-	4 849 410

RESULTAT EFFECTIF DES ENTITES GESTIONNAIRES D'ESSMS**EXERCICE 2025**

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	245 119	135 586
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	245 119	135 856
Dont résultat effectif hors contrôle de tiers financeurs	742 983	763 521
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 497 863	- 627 665